

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2010

Version 1

Révision: 14.07.2009

\*

### 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** RENOLIN UNISYN CLP 150
- **Emploi de la substance / de la préparation** Lubrifiant
- Pour de plus amples renseignements, consulter la fiche technique.
- **Producteur/fournisseur:**  
FUCHS LUBRIFIANT FRANCE (S. A.)  
1, rue Lavoisier  
92000 Nanterre  
FRANCE  
Tél : +33 1 41 37 42 00  
Fax : +33 1 41 37 42 99
- **Service chargé des renseignements:**  
Département Sécurité Produit  
e-mail : info.fds@fuchs-oil.com
- **Renseignements en cas d'urgence:**  
N° APPEL D'URGENCE ORFILA : +33 1 45 42 59 59  
<http://www.centres-antipoison.net>

### 2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**  
Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minérales et leurs composants, des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (chap 7), les mesures individuelles de prévention (chap 8): aucun danger particulier n'est connu.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**  
Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version en cours.
- **Système de classification:**  
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications données par les fournisseurs.

\*

### 3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Produit à base d'huiles synthétiques et d'additifs.
- **Composants dangereux:** néant

### 4 Premiers secours

- **Remarques générales:**  
Changer les vêtements et les chaussures souillés par le produit.  
Ne jamais mettre en poche de chiffons contaminés par le produit.  
En cas de doute, ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
- **Après inhalation:** En cas de malaise, recourir à un traitement médical.
- **Après contact avec la peau:** Laver abondamment avec de l'eau et du savon.
- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2010

Version 1

Révision: 14.07.2009

**Nom du produit: RENOLIN UNISYN CLP 150**

(suite de la page 1)

- Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Équipement spécial de sécurité:**  
Lors de l'extinction, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air environnant.

### 6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:** Les déversements de produit peuvent rendre les surfaces glissantes.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.  
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).  
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
- **Indications supplémentaires:** Aucun dégagement de substance dangereuse.

### 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:** Éviter le dégagement d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Ne pas chauffer à une température supérieure au point éclair.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
Conserver de préférence dans l'emballage d'origine, dans le cas, contraire, reporter toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage.  
Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les produits alimentaires.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.
- **Température de stockage recommandée:** Ambiante

### 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits pétroliers ainsi que chimiques.  
Éviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.  
Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Le choix et l'utilisation des Équipements de Protection Individuels (EPI) dépendent du danger du produit, du lieu de travail et des conditions d'utilisation.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**  
Gants de protection

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2010

Version 1

Révision: 14.07.2009

**Nom du produit: RENOLIN UNISYN CLP 150**

(suite de la page 2)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Gants en néoprène

Caoutchouc nitrile - NBR

- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Butylcaoutchouc

Caoutchouc naturel (Latex)

- **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

- **Protection du corps:** Vêtements de travail appropriés.

## 9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales**

|                 |                 |
|-----------------|-----------------|
| <b>Forme:</b>   | Liquide         |
| <b>Couleur:</b> | Jaune clair     |
| <b>Odeur:</b>   | Caractéristique |

- **Changement d'état**

|                            |                |
|----------------------------|----------------|
| <b>Point de fusion:</b>    | Non déterminé. |
| <b>Point d'ébullition:</b> | non applicable |

- **Point d'éclair :**

250°C

- **Auto-inflammation:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion:**

Le produit n'est pas explosif.

- **Densité à 15°C:**

0,850 g/cm<sup>3</sup>

- **Solubilité dans/miscibilité avec**

**l'eau:** Pas ou peu miscible

- **Viscosité:**

- **Cinématique:**

**à 40°C :** 150 mm<sup>2</sup>/s

- **Indications complémentaires:** Les caractéristiques sont données à titre indicatif. Pour une information plus détaillée, consulter la fiche technique.

## 10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2010

Version 1

Révision: 14.07.2009

Nom du produit: RENOLIN UNISYN CLP 150

(suite de la page 3)

### 11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**  
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.  
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

### 12 Informations écologiques

- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Mobilité et potentiel de bio-accumulation:** aucune donnée disponible
- **Effets écotoxiques:**
- **Comportement dans les stations d'épuration:** Le produit flotte à la surface de l'eau.
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### 13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Respecter les prescriptions d'interdiction de mélanges lors du stockage de produits pétroliers usés.  
Après utilisation, le produit usé ne doit être confié qu'à des collecteurs autorisés par les pouvoirs publics.

#### · Catalogue européen des déchets

|          |                                                                      |
|----------|----------------------------------------------------------------------|
| 13 02 06 | huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques |
|----------|----------------------------------------------------------------------|

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**  
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
EWC 15 01 02 / 15 01 04

### 14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**
- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** -  
Non soumis aux réglementations ADR.
- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**
- **Classe IMDG:** -  
Non réglementé.
- **Marine Pollutant:** Non

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2010

Version 1

Révision: 14.07.2009

**Nom du produit: RENOLIN UNISYN CLP 150**

(suite de la page 4)

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**
- **Classe ICAO/IATA:** -  
Non réglementé.

### 15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE:**  
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.  
Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne inclus la directive 2004/73/CE (31. ATP).
- **Identification particulière de certaines préparations:**  
Contient: Sulfure d'oléfine. Peut déclencher une réaction allergique.
- **Prescriptions nationales:**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**  
Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

### 16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.  
Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité et de remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit, qu'il connaît.

- **Service établissant la fiche technique:** Département Sécurité Produit
- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

F